COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAL

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 09 novembre 2022

N° 2022- 031 - TRAVAUX DE VOIRIES : rue des Pronelles, rue du Champs du Moulin, rue du Petit Sec-Marais, rue du Trou Bona, rue Coperce (en partie) et rue du Marais - CHOIX DE L'ENTREPRISE

L'an deux mil vingt-deux, le neuf novembre à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal: 03/11/2022

Nombre de Conseillers en exercice: 19

Présents: 17 Absents: 02 Votants: 19

<u>Présents</u>: PRADALIER Fréderic, HULOUX Martine, VALIN Jean-Marie, CARON Philippe, SALMON Bernadette, HOUSSIN Daniel, LONGUEPEE Jean, COUTEAU Odile, LOSCIUTO Martine FENAIN Bruno, THERET Elodie, DANGREMONT Romain, WAQUET Dominique, DESFONTAINE Delphine, LIBERT Nathalie, VIELLEFON Guillaume, CARON Elise.

<u>Absents excusés</u>: Mme CAILLE Valérie a donné procuration à LOSCIUTO Martine, Mr FEVRIER Gille a donné procuration à VIELLEFON Guillaume.

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Le dossier de consultation concernant la réfection de la couche de roulement de la voirie en divers endroits de la commune à l'issue de travaux d'assainissement (rue des Pronelles, rue du Champs du Moulin, rue du Petit Sec-Marais, rue du Trou Bona, rue Coperce (en partie) et rue du Marais) a été mis en ligne le 27/09/2022 sur la plateforme des marchés du Centre de gestion et l'avis d'appel public à la concurrence publié le 3/10/2022 dans les éditions de la Voix du Nord de Douai, Lille, Valenciennes et Cambrai. La date limite de réception des offres était fixée au mercredi 19 octobre 2022 – 12 heures.

La Commission d'Appel d'offres réunie le 25 octobre a décidé au vu de l'analyse des offres, d'attribuer le marché à l'entreprise Jean LEFEBVRE pour un montant de 184 989,20 € H.T. – 221 987,04 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire le conseil municipal à l'unanimité.

- VALIDE le choix de la C.A.O et attribut à l'entreprise Jean LEFEBVRE ces travaux de voiries.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

F. PRADALIER